

prouva, en définitive, que le mensonge est l'arme favorite de M. Mercier. (p. 56)

23. Que M. Mercier s'est chargé lui-même de contredire ses propres affirmations et de fournir la preuve que non-seulement il voulait la coalition avec les chefs conservateurs dès décembre 1879, mais qu'il la voulait quand il était ministre sous M. Joly. Ses principes sont si élastiques qu'il recherchait l'union des conservateurs quand il tonnait le plus contre leurs chefs, et la *Concorde*, dans son article du 27 décembre 1882, le déclare emphatiquement. (p. 62)

24. Que la *Patrie* ayant demandé à M. Mercier s'il approuvait cet article de la *Concorde*, il lui répondit qu'il l'approuvait depuis le premier jusqu'au dernier mot, et M. Beaugrand ajouta qu'il avait appris que M. Mercier avait lui-même corrigé le manuscrit de l'article en question. (p. 63)

25. Que les articles violents publiés par la *Patrie* dans les premiers jours de janvier 1883, sont une preuve du profond sentiment de dégoût qui s'était emparé des principaux libéraux de Montréal à l'égard de M. Mercier et de la répulsion qu'inspiraient ses faiblesses et ses tentatives de trahison. (p. 63)

26. Qu'il ne fallut rien moins que l'intervention chevaleresque de l'Hon. Joly auprès de M. Beaugrand pour empêcher celui-ci de discréditer complètement M. Mercier et de le faire rejeter du parti libéral comme un rebut.

Voilà le résumé succinct des tentatives de coalition.

Il ressort donc des lettres, des affir-

mations et des discours contradictoires du député de St Hyacinthe, de la correspondance de MM. Thibaut, Dansereau, Drolet et Desjardins, des déclarations des Honorables MM. Chapleau et Mousseau, des articles de la *Patrie*, de l'*Union*, de la *Concorde*, de la *Tribune* et autres, de la déposition sous serment de M. L. O. David et de l'ensemble des négociations :

1. Que M. Mercier a réellement désiré et recherché l'alliance de l'hon. M. Chapleau.

2. Que M. Mercier, en août 1882, a sollicité des conservateurs une coalition que M. Mousseau a refusée.

3. Que M. Mercier a trompé la chambre et le pays par ses déclarations mensongères.

4. Que la conduite fourbe de M. Mercier n'est propre qu'à le discréditer dans l'opinion publique.

5. Qu'il est impossible de se fier à sa parole de chef politique.

6. Qu'il a tenté de trahir le parti libéral comme autrefois il a abandonné le parti conservateur.

7. Que n'ayant aucuns principes et aucunes convictions politiques, il ne mérite en aucune manière le respect et la confiance de la province de Québec.

D'après les libéraux comme d'après les conservateurs, M. Mercier porte donc inscrits au front les trois mots

*Hypocrisie—Mensonge—Trahison.*

*Erratum.*—La page 15, à partir de l'alinéa "Voyons maintenant etc", et toute la page 16 se trouvent répétées par inadvertance dans les pages 17 et 18.